



COMMUNIQUÉ de PRESSE

COMMUNICATION

CP n° 1 du 30 août 2017

Contrats aidés : une reconnaissance pour tous

Le Sgen-CFDT est certes, satisfait de l'annonce du gouvernement de l'augmentation nécessaire des moyens dévolus à l'accueil des élèves en situation de handicap. Mais, le Sgen-CFDT dénonce avec force une nouvelle dégradation des conditions de travail des personnels et singulièrement des directeurs d'école. En effet, des contrats aidés dévolus à l'aide administrative à la direction dans les écoles ainsi que les établissements du second degré disparaissent. Les tâches réalisées par les personnels en contrats aidés : accueil des élèves, aide à la surveillance, secrétariat, accueil téléphonique, préparation matérielle sont pourtant indispensables au bon fonctionnement

Par ailleurs, le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer ne précise pas qui aidera les personnels à effectuer ce travail en particulier dans le premier degré. Rappelons que les directeurs d'école sont pour la très grande majorité en charge d'une classe en plus des tâches de direction. C'est donc une organisation entière de l'activité des écoles qui est aujourd'hui remise en question. Le Sgen-CFDT dénonce par ailleurs la violence faite aux personnes sous contrat aidé qui voient remis en cause leur situation à quelques jours de la rentrée.

Il demande que l'ensemble des missions d'accompagnement des élèves et de la direction d'école soient reconnues et que cela se traduise par des emplois pérennes assortis d'une formation de qualité.

Le Sgen-CFDT rappelle sa revendication de titularisation sans concours des personnels contractuels exerçant des missions de service public pérennes.